

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Joanie Beaudoin](#)

<https://www.cadre21.org/membres/f1f605e1829c3050ef1512e9>

Date d'obtention : 2022-06-06 15:26:50



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les étapes de la méthode Sexto permettent une intervention efficace.

- 1) La première étape de la démarche d'intervention consiste à parler avec l'auteur du signalement et la victime. Il est important de se montrer rassurant avec la personne qui dénonce le phénomène de sextage (auteur du signalement) ainsi que la victime.
- 2) Dans un deuxième temps, il importe d'évaluer l'incident. Il faut remplir la grille d'évaluation auprès de l'auteur du signalement et la victime (s'il s'agit de deux personnes différentes). Lors de cette étape, il est important de soutenir la victime et d'utiliser une approche bienveillante afin de lui faire sentir qu'elle fait partie de la solution. Il est important de poser les questions de façon douce et sans jugement. L'utilisation de la grille d'évaluation permet de déterminer l'amorce, la nature de la photo, les intentions et l'étendue.
- 3) Dans un troisième temps, il est important de vérifier auprès de la victime si d'autres personnes sont au courant de l'incident. Si tel est le cas, l'intervenant doit compléter la grille d'évaluation auprès de ces personnes (témoins). L'objectif étant de recueillir toutes informations nécessaires afin de bien orienter les interventions. Il est aussi important de rappeler aux jeunes impliqués de ne pas parler de l'incident afin de préserver la vie privée de la victime.
- 4) La quatrième étape consiste à rencontrer l'investigateur. Deux orientations possibles:
 - 4.1) Si à la lumière des informations recueillies auprès de l'auteur du signalement, de la victime et de témoins nous concluons à un acte malveillant, il est important de rencontrer le jeune pour l'informer de la situation et confisquer son téléphone cellulaire pour mettre fin à la propagation de la photo et préserver l'intégrité de la victime. Ensuite, nous contactons le service de police qui poursuivra les interventions. Nous ne procédons pas à la grille d'évaluation.
 - 4.2) Si à la lumière des informations recueillies auprès de l'auteur du signalement, de la victime et de témoins nous concluons à un acte impulsif, nous rencontrons l'investigateur et complétons la grille d'évaluation.

Il est ensuite important de contacter le service de police de notre région afin qu'il puisse poursuivre les interventions en fonction des informations que nous aurons recueillies lors de la passation des grilles d'évaluation.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Chaque situation comporte ses particularités. En effet, il est primordial de bien évaluer la situation en regard des informations que nous obtenons lors de la passation des grilles d'évaluation.

Je retiens que pour utiliser la trousse Sexto, l'auteur du signalement doit être un adolescent. Si un parent nous sollicite car il a trouvé dans le cellulaire de son adolescent un partage de photo intime, nous devons le diriger vers le service de police qui prendra en charge la situation. De notre côté, nous nous en tenons aux politiques de notre établissement.

Je retiens qu'il est important d'aller valider auprès de la personne même toutes informations rapportées. C'est-à-dire que si un adolescent nous mentionne que d'autres élèves ont reçu une photo intime, nous devons valider l'information auprès des personnes concernées et non nous fier juste aux propos de la personne. L'utilisation de la grille d'évaluation nous permet de valider cette information.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui semble la plus délicate relève de la rencontre avec la victime. En effet, il est très important que la victime se sente en confiance et suffisamment à l'aise pour que nous puissions intervenir auprès d'elle. Il relève du savoir-être de l'intervenant de mettre en place un climat de non-jugement afin que nous puissions aider la victime.